

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 23 Octobre 2018, à 21 h 00, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Nicolas CASTAGNET, Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Mmes Carine SEPS, Elsa PAYRI-CHINANOU, Marie José DEDEBAN, Mrs Olivier LAULHE, Denis DURANCET, Laurent KELLER, Gilles LANOT.

**Absents excusés** : MM. Frédéric CAYRAFOURCQ, Dominique KLEBER-LAVIGNE (Pouvoir donné à Nicolas CASTAGNET), Mme Odile BRITIS-BETBEDER (Pouvoir donné à Marie José DEDEBAN), Lionel WALAS (Pouvoir donné à Carine SEPS), Alain SCHINCARIOL, Françoise BERDOY.

Mme Marie José DEDEBAN a été désigné comme secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 18 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

### Délibération n° 2018-2310-1 : Finances

#### **ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2018"** **APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18EX061**

L'adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation Imbourg Guillaume.**

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " FACE AB (Extension souterraine) 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	22 642,19 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 264,22 €
- Actes notariés (1)	345,00 €
- frais de gestion du SDEPA	943,42 €
TOTAL	<b>26 194,83 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	13 600,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	4 151,07 €

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	7 500,34 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	943,42 €
	<b>26 194,83 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### **Délibération n° 2018-2310-2 : Finances**

#### **ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Génie civil Orange Option A 2018"**

#### **APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18TE070**

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **génie civil ORANGE lié au 18EX061.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimative des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT CEGELEC-BETT.

L'Adjoint au Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Génie civil Orange Option A 2018", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	4 701,04 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	470,10 €
- frais de gestion du SDEPA	195,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 367,02 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	5 171,14 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	195,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 367,02 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

L'Adjoint au Maire,



Nicolas CASTAGNET